



## Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 27 mars 2017

Local 106 de l'école

18 h 30 à 20 h 30

Procès-verbal

### Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-	M. Guillaume Barbeau	Enseignant
2-	M. Simon Beaudry	Enseignant
3-	Mme Isabelle Brault	Enseignante
4-	Mme Isabelle Pytura	Enseignante
5-	M. Sébastien Vézina	Employé de soutien
6-	Mme Sylvie de la Chevrotière	Personnel professionnel
7-	Mme Lyne Besner	Parent
8-	M. Serge Lafortune	Parent
9-	M. René Laprise	Parent
10-	Mme Annie Létourneau	Parent
11-	M. Raul Paredes	Parent, président
12-	Mme Sonia Ben Arfa	Représentante de la communauté

### Sont absents :

# *École secondaire Mont-Bleu*

13-	Mme Vanessa St-Jacques Gale	Enseignante
14-	M. Yan Gauthier	Parent
15-	M. Jean Saint-Vil	Parent
16-	Marissa Laverdière	Représentante des élèves
17-	Lanmoukaji Lozis Saint-Vil	Représentant des élèves
18-	Mme Michelle Robitaille	Représentante de la communauté

## Est également présent à la table du conseil :

	M. Pierre Ménard	Directeur
--	------------------	-----------

## Membres du public et invités présents :

1-	Mme Johanne Légaré	Présidente de la CSPO
----	--------------------	-----------------------

\* La copie de la liste des présences est déposée en annexe I au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**Ouverture de la séance : 18 h 34**

# École secondaire Mont-Bleu

1-

## Présence et quorum

*Monsieur Raul Paredes ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum. Ouverture de la séance à 18 h 34.*

2-

## Question du public et mots des commissaires

- ✓ Madame Johanne Légaré, présidente de la commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, souligne son intérêt pour les séances du conseil d'établissement. Elle est présente pour parler du projet de dénomination de la bibliothèque de notre école.

3-

## Adoption de l'ordre du jour d'une séance ordinaire

046 - CÉ  
20170327-01

**CONSIDÉRANT** que monsieur Pierre Ménard, directeur, et monsieur Raul Paredes, président, ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 27 mars 2017;

**CONSIDÉRANT** que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du Conseil d'établissement de l'École secondaire Mont-Bleu;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Lyne Besner, et appuyée par monsieur René Laprise, il est résolu à l'unanimité :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 27 mars 2017; En y apportant les modifications suivantes;

- Ajout du point :
  - 7f) Campagne de financement - Arts de la scène

# École secondaire Mont-Bleu

4-

## Adoption du procès-verbal d'une séance ordinaire

046 - CÉ  
20170327-02

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2017 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **monsieur Serge Lafortune**, appuyée par **monsieur Guillaume Barbeau**, il est résolu à l'unanimité:

DE DISPENSER le secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire 30 janvier 2017;

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 janvier 2017 du Conseil d'établissement de l'École secondaire Mont-Bleu;

En y apportant les modifications suivantes;

- Date dans l'encadré de la première page

5-

## Suivis au procès-verbal

- ✓ La résolution sur la mesure 30170 a été transmise au MEES via le service des ressources financières de la CSPO.
- ✓ Le comité d'encadrement a mis en place les mesures d'encadrement proposées en apportant des modifications en fonction des commentaires évoqués lors de la dernière séance du Conseil d'établissement.

6-

## Correspondance

- ✓ Aucune correspondance

# École secondaire Mont-Bleu

## 7- Travaux du conseil

7 a)

### Dénomination de la bibliothèque en l'honneur de feu Laure Gaudreault

La CSPO a été approchée par madame Gisèle Bisson, enseignante retraitée (membre de l'Association des retraité(e)s de l'éducation du Québec), pour que le nom de madame Laure Gaudreault, enseignante ayant œuvré, entre autres, à la formation des institutrices, soit attribuée à notre bibliothèque. Elle Madame Gaudreault a également été l'une des fondatrices de groupes ayant milité pour les droits des enseignants. Cette dénomination octroie un don de 500\$ annuellement. Devant le grand besoin de notre milieu, notamment en ce qui concerne l'achat de matériel pour les élèves en difficulté, la présidente a jugé pertinent que l'honneur revienne à notre école.

046 - CÉ  
20170327-  
03

**SUR PROPOSITION** de monsieur Serge Lafortune, appuyée par madame Lyne Besner, le Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu transmet sa reconnaissance et son intérêt pour le projet au conseil des commissaires de la CSPO.

7 b)

### Rapport annuel de la CSPO

La commission scolaire trace un bilan positif de l'année 2015-2016. En ce qui a trait aux résultats, elle se considère satisfaite des résultats en français et en mathématique, mais se dit préoccupée par les résultats en sciences. Les écoles et le service des ressources éducatives se pencheront sur les mesures à mettre en place pour hausser les taux de réussite.

La CSPO fournira des efforts pour la promotion des programmes de la formation professionnelle. De nouveaux établissements, dont deux écoles secondaires, devraient ouvrir leurs portes dans les prochaines années. La CSPO dresse également un bilan des événements en lien avec la violence et l'intimidation. Des actions seront mises en place dans les écoles pour contrer ces actes rapportés.

# École secondaire Mont-Bleu

7 c)

## Cadre budgétaire

046 - CÉ  
20170327-  
04

CONSIDÉRANT que le Conseil d'établissement doit recommander l'adoption des objectifs et des principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus entre ses établissements conformément à l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la présentation du cadre budgétaire 2017-2018 effectuée par la direction de l'établissement ;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Lyne Besner, appuyée par monsieur Sébastien Vézina, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le cadre budgétaire 2017-2018 de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, avec les recommandations suivantes, dont une copie se trouve en annexe (n° II) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

7 d)

## Gamme de vêtements admissibles-cadre vestimentaire

046 - CÉ  
20170327-  
06

CONSIDÉRANT l'article 74 et l'article 76 de l'instruction publique que le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par monsieur Pierre Ménard, le directeur de l'école.

CONSIDÉRANT que l'ajout de vêtements de la gamme Mont-Bleu proposé par Monsieur Pierre Ménard, directeur a été élaboré avec la participation du comité d'encadrement de l'école;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Sébastien Vézina, appuyée de monsieur Guillaume Barbeau, il est résolu à l'unanimité :

# École secondaire Mont-Bleu

D'APPROUVER la proposition d'une tunique et d'un chandail coton ouaté (sans capuchon) tel que présenté au membre du Conseil d'établissement de l'École secondaire Mont-Bleu et ce en vigueur pour l'année scolaire 2017-2018, dont copies sont versées en annexes (n° III et IV) au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

DE MANDATER Monsieur Pierre Ménard, directeur pour qu'il achemine les listes appropriées aux parents des élèves.



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Lyne Besner, appuyée de monsieur Simon Beaudry, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER de reconduire le contrat avec le fournisseur actuel, la maison Piacente.



046 - CÉ  
20170327-06

SUR PROPOSITION de monsieur Simon Beaudry, appuyée de monsieur Guillaume Barbeau, il est résolu à l'unanimité:

DE PROLONGER la présente séance du conseil d'établissement de quinze (15) minutes.

7 e)

## Campagne de financement pour la marche pour l'autisme

046 - CÉ  
20170327-07

CONSIDÉRANT que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'École Mont-Bleu, le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

CONSIDÉRANT que l'école souscrit à cet objectif;

CONSIDÉRANT que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'École secondaire Mont-Bleu, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par Monsieur Pierre Ménard, directeur;

# École secondaire Mont-Bleu

CONSIDÉRANT que la proposition de Monsieur Pierre Ménard, directeur a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1<sup>er</sup> par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Sébastien Vézina, appuyée de monsieur Guillaume Barbeau, il est résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER l'objectif proposé par les participants pour organiser des campagnes de financement;

D'APPROUVER l'ajout des activités de la marche pour l'autisme à la programmation des activités proposée par monsieur Pierre Ménard, directeur, dont une copie est jointe (n° V) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

7 f)

## Campagne de financement pour les Arts de la scène

046 - CÉ  
20170327-08

CONSIDÉRANT que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'École Mont-Bleu, le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

CONSIDÉRANT que l'école souscrit à cet objectif;

CONSIDÉRANT que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'École secondaire Mont-Bleu, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par Monsieur Pierre Ménard, directeur;



# École secondaire Mont-Bleu

**CONSIDÉRANT** que la proposition de Monsieur Pierre Ménard, directeur a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1<sup>er</sup> par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **monsieur Guillaume Barbeau**, appuyée de **madame Isabelle Pytura**, il est résolu à l'unanimité:

**D'APPROUVER** l'objectif proposé par les participants pour organiser des campagnes de financement;

**D'APPROUVER** l'ajout des activités de la voie des Arts de la scène à la programmation des activités proposée par monsieur Pierre Ménard, directeur, dont une copie est jointe (n° VI) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;



046 - CÉ  
20170327-09

**SUR PROPOSITION** de **monsieur Simon Beaudry**, appuyée de **monsieur Guillaume Barbeau**, il est résolu à l'unanimité:

**DE PROLONGER** la présente séance du conseil d'établissement de quinze (15) minutes.

## 8

### Les rapports et mots des représentants

#### 8 a) Mot du président

Monsieur Paredes souhaite une bonne soirée à l'ensemble des membres et les remercie de leur participation active aux travaux du Conseil d'établissement.

# École secondaire Mont-Bleu

## 8 b) Mot du représentant des élèves

Les représentants des élèves ne sont pas présents à la séance de ce soir.

## 8 c) Mot du représentant au comité de parents et au comité EHDA

### Comité de parents :

Au comité de parents, les parents ont souligné leur désir de maintenant le prix du bénévole. Le comité de parents a également fait connaître son mécontentement vis-à-vis le manque flagrant de respect envers nos élus scolaires et envers notre Comité de parents manifesté par la Concertation des commissions scolaires dans les deux derniers dossiers où elle s'est prononcée publiquement sur des sujets majeurs, soit la consultation ministérielle sur la réussite éducative et le problème de la taxe scolaire.

### Comité EHDA :

Au comité EHDA, le passage primaire-secondaire a été abordé. Le comité a pu poser ses questions auxquelles madame Isabelle Lemay s'est engagée à trouver réponse d'ici la prochaine rencontre.

## 8 d) Mot des représentantes de la communauté

Madame Ben Arfa trace le bilan des activités qui ont eu lieu au cours des dernières semaines. Elle réitère sa disponibilité pour venir rencontrer les élèves. Une activité « cabane à sucre » aura lieu au début du mois d'avril. Elle sollicite aussi les élèves pour du bénévolat à l'aide aux devoirs organisée par la Maison communautaire.

## 8 e) Rapport du directeur

La direction trace un bilan positif de la rencontre de parents qui s'est déroulée le 16 février dernier.

Nous avons également procédé à l'opération de réinscription massive des élèves pour l'année 2017-2018. Nous attendons environ 1470 élèves pour l'année à venir. C'est une hausse importante du nombre d'élèves.

Emmanuel Mboungou, élève de cinquième secondaire, a été nommé « Superhéros de la persévérance scolaire ».

# *École secondaire Mont-Bleu*

La journée blanche s'est tenue le 24 février dernier. Plus de 500 élèves y ont participé, ce qui constitue un taux de participation record. Par contre, l'équipe-école réfléchit à la pertinence d'annuler une journée de cours pour permettre à un si faible pourcentage d'élèves de l'école de vivre une journée d'activités.

Le 20 mars dernier, Mont-Bleu en Spectacle a présenté ses talents au Cégep de l'Outaouais. Cette présentation s'inscrit dans le cadre du concours Secondaire en Spectacle. Les membres du Conseil d'établissement proposent que des félicitations soient envoyées au comité organisateur.

Différents blitz ont eu lieu et auront lieu au courant des prochaines semaines afin de resserrer l'encadrement du respect du cadre vestimentaire et de la ponctualité.

Le calendrier scolaire 2017-2018 est maintenant disponible sur les différentes plates-formes de la commission scolaire et de l'école.

Grâce à la participation de l'équipe-école, les journées de grève tournante de la STO se sont déroulées sans anicroche. Le plan de contingence mis en place par l'école s'est avéré efficace. D'ailleurs, les membres du Conseil d'établissement soulignent le travail de l'école et du SPVG lors de ces journées.

La journée d'activités de fin d'année aura lieu le 9 juin. La journée d'accueil en début d'année, quant à elle, se tiendra le 8 septembre 2017.

Pendant la troisième semaine d'avril, cinq élèves de notre école participeront à l'implantation du Parlement étudiant qui sera en place dès l'an prochain.

L'école participera à l'Enquête québécoise sur les saines habitudes de vie au cours du mois d'avril.

Dès la semaine prochaine, le processus d'élaboration des tâches des enseignants pour l'année 2017-2018 s'amorcera.

Nous soulignons également les succès que connaissent nos équipes sportives. Plusieurs d'entre elles se rendront à divers championnats au cours des prochaines semaines. Mont-Bleu sera à l'honneur!

# École secondaire Mont-Bleu

## 9- Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle

## 10- Levée de la séance

046 - CÉ  
20170327-10

L'ordre du jour étant épuisé

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Simon Beaudry, appuyée par monsieur Sébastien Vézina, il est résolu à l'unanimité :

DE LEVER la séance ordinaire à 21 h 09.

Adopté le

\_\_\_\_\_  
Monsieur Raul Paredes, président

\_\_\_\_\_  
Monsieur Pierre Ménard, directeur

\_\_\_\_\_  
Date

# *École secondaire Mont-Bleu*

## Documents en pièces jointes

Item à l'ordre du jour	N° de l'annexe	Sujet de l'annexe
1 a)	I	Liste de présences
7 c)	II	Cadre budgétaire
7 d)	III - IV	Gamme de vêtements
7 e)	V	Campagne de financement - Marche pour l'autisme

# École secondaire Mont-Bleu

## ANNEXE I

### FEUILLE DE PRÉSENCE 2016-2017 Conseil d'établissement du lundi, 27 mars 2017

NOM	STATUT	SIGNATURE
BESNER Lyne	parent	<i>Besner</i>
GAUTHIER, Yan	parent	
LAFORTUNE, Serge	parent	<i>Serge Lafortune</i>
SAINT-VIL, Jean	parent	
PARÉDES, Raul	parent	<i>Raul Parédes</i>
LÉTOURNEAU, Annie	parent	<i>Annie Létoirneau</i>
LAPRISE, René	parent	<i>René Laprise</i>
BARBEAU, Guillaume	enseignant	<i>GB</i>
BRAULT, Isabelle	enseignante	<i>Brault</i>
ST-JACQUES GALE, Vanessa	enseignante	
PYTURA, Isabelle	enseignante	<i>IP</i>
BEAUDRY, Simon	enseignant	<i>Simon Beaudry</i>
LOZIS SAINT-VIL, Lanmoukaji	élève	
LAVERDIÈRE, Marissa	élève	
VÉZINA, Sébastien	soutien	<i>Sébastien Vézina</i>
DE LA CHEVROTIÈRE, Sylvie	professionnel	<i>Sylvie de la Chevrotière</i>
BEN-ARFA, Sonia	membre de la communauté	<i>Sonia Ben Arfa</i>
LAROCQUE, Rachel	membre de la communauté	
ROBITAILLE, Michelle	membre de la communauté	
MÉNARD, Pierre	Directeur	<i>Pierre Ménard</i>
<i>Phélie Legaré</i>	INVITES	<i>Phélie Legaré</i>
BUREAU-GOURDE, Christiane	Commissaire	
COUTURE Gilbert	Commissaire	
GAUTHIER, Alain	Commissaire	
NAULT, Marthe	Commissaire	
PÉPIN, Marcel	Commissaire	
VILLENEUVE, Nathalie	Commissaire	
<b>AUTRES PERSONNES PRESENTES :</b>		
BEAUDRY, Simon	Secrétaire	

# École secondaire Mont-Bleu

## ANNEXE II

### Cadre budgétaire – Recommandations

#### Première recommandation :

**CONSIDÉRANT** que la CSPO est victime d'une politique inéquitable du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur qui fait en sorte qu'elle est l'une des rares au Québec qui doivent payer pour les terrains sur lesquels sont érigées ses écoles;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'appartient pas aux écoles existantes de supporter le fardeau de cette iniquité;

**CONSIDÉRANT** que la CSPO a adopté une orientation qui stipule qu'« afin de répartir les impacts financiers relatifs aux coûts lors de l'acquisition de terrains pour la construction d'un établissement (école), les montants annuels à verser en contrepartie de telles acquisitions sont répartis sur l'ensemble des revenus de location de salles générés par les unités administratives (les écoles) de la commission scolaire »;

**CONSIDÉRANT** que cette orientation aboutit à un prélèvement de 7% sur les revenus de location de certaines écoles et ne coûte rien à d'autres, ce qui est une source d'iniquité;

**CONSIDÉRANT** que les revenus de location de salle constituent une part considérable des revenus autonomes pour certaines écoles;

**CONSIDÉRANT** que cette orientation de la CSPO a permis d'amasser une somme de 40 000 \$ par an au cours des deux dernières années alors que les montants annuels à verser en contrepartie des acquisitions de terrain sont de l'ordre de 1 000 000 \$ par an;

**CONSIDÉRANT** que, comme le démontrent les chiffres, cette orientation contribue à 4 % de l'objectif, et que les montants annuels à verser en contrepartie des acquisitions ne sont pas répartis sur l'ensemble, cela constitue une taxe à laquelle seules certaines écoles sont soumises;

**CONSIDÉRANT** que cette ponction constitue une mesure inefficace par rapport à son objectif premier et, puisqu'elle ne tient compte que d'une seule source de revenus, qu'elle est inéquitable du fait que certaines écoles soient contraintes d'y contribuer alors que d'autres, non;

*Nous proposons que le Conseil des commissaires retire de ses orientations budgétaires la mesure qui se lit « Afin de répartir les impacts financiers relatifs aux coûts lors de l'acquisition de terrains pour la construction d'un établissement, les montants annuels à verser en contrepartie de telles acquisitions sont répartis sur l'ensemble des revenus de location de salles générés par les unités administratives de la commission scolaire. »*

#### Deuxième recommandation :

**CONSIDÉRANT** que la coupure effectuée depuis deux ans aux budgets alloués aux conseils d'établissement des écoles de la CSPO pour leur fonctionnement ne représente qu'une économie annuelle minimale de 15 000 \$ sur un budget de 170 000 000 \$ (soit 0,00008%);

**CONSIDÉRANT** que cette même coupure de 500 \$ sur les 1 000 \$ qui étaient accordés auparavant aux conseils d'établissement représente une diminution de 50 % de leur budget de fonctionnement;

# École secondaire Mont-Bleu

**CONSIDÉRANT** que les conseils d'établissement des écoles de la CSPO en sont réduits à opérer avec un budget de fonctionnement de 500 \$ par année pour une moyenne de sept réunions annuelles;

**CONSIDÉRANT** que les sommes versées à la personne assumant la fonction de secrétaire absorbent entre 45 % et 100 % du budget de fonctionnement de la majorité des conseils d'établissement;

**CONSIDÉRANT** que les coupures budgétaires effectuées par le Conseil des commissaires ont pour effet de priver les parents membres des conseils d'établissement de possibilités de formation qui profiterait au bon fonctionnement des conseils d'établissement;

*Nous proposons que le Conseil des commissaires rétablisse au niveau de 2014-2015 la somme octroyée pour chacun des conseils d'établissement de la CSPO lors de l'adoption de son budget 2017-2018.*

## Troisième recommandation :

**CONSIDÉRANT** que « le Plan d'action annuel de la CSPO est centré sur l'amélioration continue de la réussite éducative des élèves » (Rapport annuel de la CSPO 2015-2016, p. 3);

*Nous proposons que le Conseil des commissaires de la CSPO adopte comme première orientation budgétaire le maintien du niveau existant des services directs aux élèves lors de l'élaboration de son budget 2017-2018.*

## ANNEXE III



Proposition d'ajout de vêtements à la gamme  
Mont-Bleu



Tunique-26\$



Chandail (coton ouaté, sans capuchon)-26\$



# École secondaire Mont-Bleu

## ANNEXE IV



ÉCOLE SECONDAIRE MONT-BLEU

www.mont-bleu.cspo.qc.ca

389, boul. de la Cité-des-Jeunes, Gatineau (Québec) J8Z 1W6 | Téléphone : 819-771-7131 | Télécopieur : 819-771-2551

### Sensibilisation sur l'autisme et des différences

#### *Mieux comprendre pour mieux accepter*

Semaine du 20 mars	<p><b><u>Lancement :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Envoie d'un courriel aux intervenants sur le projet et sur la venue de deux élèves TSA dans leur classe</li> <li>-Envoie de documentations /vidéos sur le sujet</li> </ul>
29 mars AM 30 mars AM	<p><b><u>Tournée de classes pour sensibiliser et annoncer les activités :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Deux élèves feront la tournée des classes accompagnés d'intervenants.</li> <li>-Lors de la tournée, il y aura la remise de cartons sur lesquelles les élèves seront invités à répondre à la question : Pourquoi est-ce important d'accepter les différences ?</li> <li>-Ces cartons seront amassés et collés sur une affiche à l'entrée de l'école.</li> </ul>
Semaine du 3 avril	<p><b><u>Film Radio :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Visionnement du film à l'heure du dîner</li> <li>-Vente de Popcorn et de « brownies » pour amasser de l'argent</li> </ul>
20 avril	<p><b><u>Journée Différents pour la différence :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Les élèves, en remettant 1\$, pourront se vêtir de carotté pendant la journée tout en étant adéquat.</li> <li>-Ils auront aussi la chance de participer à un tirage pour gagner une carte de 10 repas, valeur de 65\$</li> </ul>
Semaine du 24 avril	<p><b><u>Dîner sensibilisation un handicap physique :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Lieu : AVSEC</li> <li>Dîner avec une main attachée</li> </ul>